

## TUTORAT DOMAINE AMIANTE MENTION (préparation à la certification ou au CSO)



Formation à distance synchrone (en visioconférence)  
Accompagnement personnalisé en petit groupe (maximum 3 stagiaires).  
Nombre d'heures d'accompagnement minimum : 2 heures.



2 heures

### TARIF PUBLIC

A partir de 210,00 €

### DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant  
programmation au planning  
annuel

### NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant  
de favoriser le développement des  
compétences des travailleurs

### PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Aucune évaluation. Il s'agit d'un suivi et  
d'un échange permettant d'approfondir  
les connaissances du stagiaire, pour  
répondre à ses difficultés ou points  
nécessitant un complément de  
formation en vue de préparer l'examen  
de certification du domaine visé.

### FORMALISATION

Attestation de suivi

### PARTICIPANTS



## PUBLIC

Tout personne qui souhaite se certifier dans le domaine AMIANTE AVEC MENTION, ayant suivi au préalable la formations en FOAD. Module n°2019006 intitulé " AMIANTE AVEC MENTION-FOAD-initial 5 jours" dans notre catalogue de formation E-learning u souhaitant un accompagnement personnalisé en vu de sa première certification en complément d'une formation en FOAD ou FAD Synchrone avec ASE Formation.



## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation intitulé "AMIANTE AVEC MENTION" et disposer d'un prérequis :

- soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ;
- soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.



## OBJECTIFS

Approfondir et compléter les compétences acquises lors de la formation suivie préalablement en FOAD intitulée " AMIANTE AVEC MENTION-FOAD-initial 5 jours".





## PROGRAMME

Accompagnement et révision avec le formateur.

Les thèmes et sujets abordés seront définis préalablement lors d'un entretien avec le formateur expert, selon les difficultés et les besoins exprimés par chaque candidat, parmi les thèmes suivants :

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ; Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ; Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ; L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction; Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ; Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ; Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.



## FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans le diagnostic (entre 5 ans et 15 ans), ainsi que dans la formation au métier du diagnostic (min 5 ans).  
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)



## MOYENS PEDAGOGIQUES

Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, cas pratique, schémas dynamiques), partage d'expérience terrain, Quiz

Matériel requis : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



## SATISFACTION

Taux de satisfaction :



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](http://ASE-FORMATION.COM)

04 66 21 21 46



 93 %  
Taux de réponse : 100% (3 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

